

Réf: Dossier N° : 57798

## AVIS DE CONSTITUTION

### SOCIETE « CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT A LA CONDUITE ROUTIERE » en abrégé «C.F.P.C.R »

Siège social : ABIDJAN - ABOBO ANADOR, NON LOIN DE LA  
COOPEC DE SAMAKE, 09 BP 1251 ABIDJAN 09

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03Nov. 2018, et enregistrés au CEPICI le 04 Déc 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « CENTRE DE FORMATION ET DE  
PERFECTIONNEMENT A LA CONDUITE ROUTIERE » en abrégé  
«C.F.P.C.R ».

Objet: Permis de conduire A, B, C, D et E, Recyclage;  
Sélection de conducteurs professionnels de véhicules légers et poids lourds  
;Formation de conducteurs de véhicules légers, poids lourds, engins de  
chantiers et chariots élévateurs ;  
Formation de conducteurs de poids lourds ;  
Formation et recyclage des moniteurs des auto-écoles ; Formation des  
gestionnaires d'entreprises automobiles ;Prestation de services divers.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix  
Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100  
intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - ABOBO ANADOR, NON LOIN DE LA  
COOPEC DE SAMAKE, 09 BP 1251 ABIDJAN 09

GERANT: Monsieur CISSE YAYA.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-31559 du 05/12/2018 au Tribunal du  
Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°28264 du 05/12/2018

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

